

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2011

Présents :

MM. AZAÏS, VACHON, DIAS, FANNECHERE, VADIC, BONNOT

Mmes DECHEZLEPRETRE, LEONARD, DEFEMME, AZAÏS, BOURLION, BORDERIE, PINEAU, SALLANDROUZE, LEGROS

Excusés ayant donné procuration :

Mmes PISANI, CANOVA, PHILIPPON

MM. PALLIER, GUILLON, MARCHAND

Absents excusés :

Mmes BILLEGA, LEPORATI, OCCHIMINUTI

MM. RAPINAT, LE BIHAN.

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Monsieur Pascal FANNECHERE comme secrétaire de séance. Celui-ci donne lecture du compte-rendu de la séance du 26 septembre 2011, approuvé à l'unanimité. Avant de passer à de l'ordre du jour, **M. le Maire** tient à apporter diverses informations au Conseil.

1°) Point sur la réfection de la toiture de la Mairie pour lequel il passe la parole à **Jean-Louis AZAIS**. Pour ce dernier, ce chantier s'est déroulé dans les meilleures conditions possibles avec des ouvriers qualifiés et très agréables. La bonne surprise a été de constater que 80% de la volige était en bon état. Il précise qu'ont été appliquées des techniques modernes avec la pose d'une couverture zinc et des joints de dilatation traditionnels. L'étanchéité a été encore renforcée par la pose d'acrotères.

Dans le marché initial, n'était pas prévue la partie proéminente du cinéma qui est en fait un toit terrasse non étanche. Il a donc été décidé de reconstituer la toiture d'origine après avoir recueilli l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur le Maire précise que le revêtement qui vient d'être remplacé avait 76 ans et souhaite que le nouveau dure aussi longtemps.

2°) Point sur les travaux de la rue Jules SANDEAU

M. le Maire indique que le Conseil Général s'est chargé de la bande de roulement, travaux effectués par la COLAS et que la Commune a mandaté EUROVIA pour la réfection, voire la création à certains endroits, des trottoirs. Il fait remarquer que ce trottoir est plus large d'un côté que de l'autre pour permettre le passage des poussettes ou des fauteuils roulants.

Cette rue sera inaugurée le samedi 10 décembre prochain à 11h en présence de Monsieur le Président du Conseil Général, cérémonie à laquelle il convie tous les membres du Conseil à qui il est d'ores et déjà remis un carton d'invitation.

Mme SALLANDROUZE rappelle de prévoir le nettoyage de la plaque de Jules Sandeau.

3°) Point sur le voyage au BURKINA FASO :

M. le Maire rappelle que dans le cadre du programme FASOLIM, une opération de coopération a été conduite avec ce pays et que la Région organise un voyage d'étude, du 17 au 23 décembre 2011, car c'est sur place que l'on pourra se rendre compte des actions à mettre en place. Une association organise déjà l'opération « un enfant, un cartable » et il conviendra peut-être de mettre en place une action semblable. Il précise que les frais sur place sont pris en charge par la Région mais que les frais de voyage, soit 1 000 € sont à la charge des membres de la représentation limousine. Le maire indique qu'il paiera personnellement le coût du billet d'avion..

4°) Point sur les agissements récents de quelques administrés

M. le Maire rappelle les fâcheux événements dont ont été victimes plusieurs aubussonnais dus à quelques jeunes gens au comportement inacceptable. Il souligne que, contrairement à certains dires, ni la gendarmerie ni le Maire ne sont restés sans réaction. Il rappelle que la Gendarmerie ne peut intervenir qu'en cas de flagrants délits ou de plaintes, plainte qu'il a lui-même déposée après avoir été menacé par l'un de ces jeunes. Devant la multiplicité des plaintes, le jeune homme a été placé en garde à vue lundi, est passé en comparution immédiate mardi et a été condamné à 6 mois de prison ferme.

5°) Point sur le centre communal d'action sociale :

M. le Maire évoque la crise qui touche de plus en plus de personnes et déplore que la solidarité ne vienne pas d'en haut en donnant l'exemple du président qui dépense 90 000 € pour un déplacement en province ou retient une suite à l'hôtel de 38 000 € ou les députés qui refusent de renoncer à une partie de leurs indemnités.

Il annonce donc qu'il tient à apporter sa contribution personnelle, à l'échelon local, en reversant dorénavant 10% de son indemnité de Maire au CCAS qui pourra ainsi apporter quelque aide à des personnes qui n'arrivent parfois plus à se nourrir correctement.

Mme SALLANDROUZE fait remarquer qu'il s'agit d'un bel exemple.

Ces divers points ayant été faits, M. le Maire propose d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour.

I) Acquisition d'un bien - Rapporteur : M. le Maire

La Municipalité, informée du souhait des propriétaires de la Chapelle Saint-Jean de mettre leur bien en vente, a manifesté son intention de s'en porter acquéreur auprès de l'Agence Creusoise, chargée de la cession. Il apparaît en effet très important que cette chapelle, partie intégrante du patrimoine aubussonnais, devienne propriété de la commune qui pourra bénéficier des aides de la DRAC et du Conseil Général pour les travaux de réfection nécessaires à la conservation de cet édifice d'un intérêt patrimonial indiscutable.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à acquérir la Chapelle Saint-Jean, moyennant le prix de 15 000€. Monsieur Philippe PETIT, directeur de l'Agence Creusoise, nous a fait savoir qu'il apporterait sa contribution à la réalisation de cette acquisition, en ne prenant pas d'honoraires sur cette transaction.

M. le Maire précise en outre que l'état de la toiture est préoccupant, que cette chapelle à laquelle Cyprien Perathon consacre quelques pages dans son « histoire d'Aubusson » est le plus ancien lieu de culte de la Ville. Le souci de préservation de ce patrimoine nous a conduit à son acquisition au prix payé par les propriétaires actuels qui n'y ont pas fait le moindre des travaux. Cette chapelle sera un bel écrin pour l'organisation d'expositions estivales et qui renforcera l'attrait touristique de notre cité.

Les travaux nécessaires pourront faire l'objet d'une opération de mécénat populaire via la Fondation du Patrimoine, à laquelle, il n'en doute pas, les aubussonnais auront à cœur d'apporter leur contribution.

VOTE : proposition d'acquisition adoptée à l'unanimité.

II) Cession d'un bien- Rapporteur : M. le Maire

Lors de la réunion du 04 novembre 2010, vous étiez autorisé le principe de cession de la maison communale, sise 28, rue Jules Sandeau. L'estimation des Domaines en date du 08 octobre 2010 était de 83 700 €. Cette cession avait été confiée aux agences immobilières de la Ville.

L'agence Creusoise nous a transmis la proposition d'un acquéreur au prix de 79 000 € nets vendeur.

Eu égard à la dépréciation actuelle de l'immobilier, la différence de prix semble tout à fait acceptable.

Il est donc proposé de céder cette maison au prix de 79 000 € nets vendeur, les frais inhérents étant à la charge de l'acquéreur et d'autoriser le Maire à signer l'acte correspondant.

VOTE : proposition de cession adoptée à l'unanimité

III) Enquêtes publiques avant déclassement- Rapporteur : Jean-Louis AZAÏS

La Municipalité a été saisie de demandes de cessions de terrains appartenant au domaine public communal (plans ci-joints)

1) Site de la Rebeyrette :

Lors de votre réunion du 1^{er} septembre 2011, a été autorisée la cession à Monsieur PEROL, propriétaire de la centrale hydro-électrique à la Rebeyrette de deux bandes herbeuses situées le long de la Creuse, cadastrées section BC 35 et 188, moyennant le prix de 1 700 € et une partie de la parcelle BC 187 à 2 € le m², et ce, conformément à l'estimation des Domaines. En contrepartie, l'acquéreur s'engageait à effectuer un certain nombre de travaux.

Pour mener son projet à bien, M PEROL a également besoin d'une bande d'environ 1 m de large le long du mur, légèrement plus le long de la rivière, au niveau de l'échelle à poissons. Cette bande de terrain fait actuellement partie du domaine public et doit donc être déclassée avant cession.

2) Site du Mont :

Le lotissement du Mont ne dispose actuellement plus de terrain à bâtir. Or, la Municipalité a été saisie d'une demande concernant un terrain inoccupé d'environ 1 800 m².

Ce terrain viabilisé pourrait être divisé en deux lots et proposés à la vente.

De la même façon, son appartenance actuelle au domaine public exige au préalable un déclassement.

Pour que ces terrains soient déclassés et puissent ensuite être vendus, il convient de passer par la procédure de l'enquête publique.

Il est donc demandé d'autoriser le Maire à lancer la procédure. Les résultats en seront communiqués lors d'un prochain conseil ainsi que l'autorisation de cessions éventuelles ultérieures.

VOTE : propositions adoptées à l'unanimité

IV) Signature des marchés d'assurance- Rapporteur : M. le Maire

Les différents marchés d'assurance de la collectivité, souscrits en 2007 pour 4 ans, prendront fin le 31 décembre 2011.

Une nouvelle consultation a donc été faite pour que la collectivité soit assurée pour les 4 ans à venir à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le cabinet ARIMA consultants a été chargé de rédiger toutes les pièces inhérentes à cette consultation et de suivre la procédure jusqu'à son terme.

La publicité relative à l'appel d'offres ouvert a été effectuée conformément au code des marchés publics.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 16 novembre pour l'ouverture des plis et de nouveau le 17 novembre pour prendre connaissance de l'analyse des offres, comprenant, outre les prix, les garanties et les exclusions éventuelles.

Sur les 5 lots concernés, la commission a proposé de retenir immédiatement les offres, économiquement les plus avantageuses de la SMACL pour les 3 lots suivants : Dommages aux biens, responsabilité civile et protection statutaire des agents.

Les offres faites pour les lots 3-flotte automobile- et 4-protection juridique de la collectivité et celle des agents et des élus- ont été déclarées irrégulières et ont fait l'objet de renégociations. Seule la SMACL a accepté de revoir ses tarifs.

Aussi, est-il proposé d'entériner les offres suivantes et d'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants :

Nature des lots	Compagnie la mieux	Montant de la prime	Pour information
-----------------	--------------------	---------------------	------------------

	disante	TTC	prime 2011
Dommage aux biens	SMACL(seule offre)	24 502,15 €	17 905,75 €
Responsabilité civile	SMACL(seule offre)	6 685, 57 €	2 122,23 €
Flotte automobile	SMACL (3 offres)	19 744,33 €	9 736, 96 €
Protection juridique de la collectivité, agents et élus	SMACL (3 offres)	2 465,57 €	1 525,79 €
Protection statutaire	SMACL (4 offres)	10 870,60 €	16 161,60 €
TOTAL		64 268,22 €	47 452,33 €

Madame LEGROS demande quelques précisions sur le lot protection statutaire des agents. Il lui est répondu que les prestations demandées qui étaient jusqu'alors assurées par la CNP n'ont pas changées. Seuls sont pris en charge les risques « accident du travail » et « décès»

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité

V°) Décisions modificatives- Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé les virements de crédits suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section de Fonctionnement – Dépenses :

C/622 Rémunérations d'intermédiaires :	- 1 600,00 €
C/66111 Intérêts réglés à l'échéance :	+ 900,00 €
C/66112 Intérêts courus non échus :	+ 700,00 €

Section d'Investissement – Dépenses :

C/2031 Frais d'études :	+ 6 000,00 €
C/2315 Installations Matériel	- 6 000,00 €

BUDGET REGIE DES TRANSPORTS :

Section de Fonctionnement – Dépenses :

C/6066 Carburants	- 2 624,00 €
C/673 Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 2 624,00 €

BUDGET COMMUNE :

Section de Fonctionnement – Dépenses :

C/7397 Reversements conventionnels fiscalité	+ 1 000,00 €
--	--------------

Section de Fonctionnement – Recettes :

C/6419 Remb. Rémunérations de personnel	+ 1 000,00 €
---	--------------

Section d'Investissement – Dépenses :

C/164 Emprunt	+ 11 200,00 €
C/165 Dépôts et cautionnements reçus	+ 5 600,00 €
C/2184 Mobilier	- 16 800,00 €

VOTE : propositions adoptées à l'unanimité

M. le Maire précise, à ce stade de la séance qu'il a rencontré DEXIA avec ses services pour parler des éventuelles renégociations d'emprunt qui avaient été évoquées lors d'un précédent conseil et confirme que ces dernières ne sont pas à propos car beaucoup trop onéreuses pour la Collectivité, que ce soient pour les emprunts en francs suisses ou ceux indexés sur l'euribor dont le taux est surveillé quotidiennement. Nous n'entrons pas dans le cadre des « emprunts toxiques » dont la presse s'est fait écho voici quelque temps.

Désignation des représentants au Conseil d'Administration du lycée-collège Eugène JAMOT et du lycée professionnel.

Les deux représentants seront désormais :

Pour les 2 lycées :

- Rolande LEONARD
- Geneviève AZA ĪS

Pour le collège

- Rolande LEONARD
- Pascal FANNECHERE

M. le Maire rend ensuite un hommage appuyé à Annie TOURNADRE qui vient de faire valoir ses droits à une retraite bien méritée. Il rappelle quelle personne structurée, précise, méticuleuse, très professionnelle elle a toujours été et le plaisir qu'il a eu à travailler avec elle pendant 10 ans. C'est elle qui était chargée, en outre, d'organiser la distribution des colis, le goûter et le repas des aînés ainsi que les voyages bi annuels.

Il souligne, à ce propos, que les aînés ont tenu eux-aussi à lui montrer leur affection en lui remettant un cadeau lors du dernier voyage qu'elle a organisé en Dordogne.

Pour la remplacer, il indique qu'un jeune cadre de catégorie A de la Fonction Publique Territoriale a été recruté, qu'il est actuellement secrétaire général dans une petite commune du Cantal et nous rejoindra dès que son propre remplacement sera assuré.

Madame LEGROS demande la possibilité de poser 5 questions :

1°) Où en est la renégociation des emprunts avec DEXIA mais vous avez répondu.

1°) Qu'en est-il de l'adjoint aux finances dont vous nous aviez annoncé la nomination lors d'un précédent conseil ?

Réponse du Maire : C'est moi qui en assume les fonctions.

2°) Que devient la Maison JABOUILLE ? Avez-vous un délai pour l'occuper ?

Réponse du Maire : pas de délai prévu dans le legs. Un repérage des lieux a été fait avec les gens du théâtre qui se sont montrés très intéressés. La remise en état, quoique légère, est prévue pour 2012, par les services techniques municipaux. Nicole DECHEZLEPRETRE va se rapprocher d'autres communes pour s'inspirer du mode de fonctionnement qui pourrait être mis en place.

3°) Que devient la demande réitérée de Mme CANOVA de voir les manifestations de St Louis affichées sur le panneau lumineux ?

Réponse du Maire : J'ai reçu les statuts dont il donne lecture à la demande de Mme LEGROS et redit qu'il ne peut donc donner une suite favorable à ses demandes, attaché qu'il est aux principes laïques.

4°) Avez-vous obtenu des financements complémentaires pour la piscine ?

Réponse du Maire :

Oui, M. le Préfet vient de me faire savoir qu'il nous accorde 450 000 € au titre de la DETR sur 3 ans.

Par ailleurs, j'ai fait une demande de subvention exceptionnelle au Président de la République, lors de sa venue.

Un courrier vient de m'informer que cette demande avait été transmise à M. GUEANT et à M. LEMAIRE.

Afin de clore la séance, M. le Maire rappelle que le goûter des aînés aura lieu le 07 décembre et la distribution des colis, le 15 décembre.

Mme DECHEZLEPRETRE invite le conseil à assister à la conférence qui sera donnée par Mme RASTOUEIX-GUINOT le 14 décembre à 18H30 pour clôturer l'année SANDEAU.

M. le Maire remercie les participants et lève la séance à 21h15.